

<p align="center"><b>DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b></p> <p align="center">-----</p> <p align="center"><b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b></p>	<p align="center"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE</b></p> <p align="center"><b>Séance du 11 avril 2023</b></p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 22 Suppléants : 0 Absents : 9 Pouvoir : 8 Votants : 30 Pour : 29 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 1</p> <p><b>N°CC 48/2023</b></p>	<p>L'an <b>deux mille vingt-trois</b>, le <b>11 avril</b> à vingt heures, le Conseil Communautaire de la CC Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Jean XXIII à Frangy, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD</b>.</p> <p><b>Date de convocation :</b> 04 avril 2023</p> <p><b>Présents :</b> Mesdames Sophie COLAS, Carole BRETON, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Carine DUVERNOIS. Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Christian VERMELLE, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Didier CLERC, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, David BANANT, Vincent DUTOIT, Michel BOTTERI, Gérard LAMBERT, François SÈVE, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p><b>Suppléant :</b> /</p> <p><b>Pouvoir :</b> Sylvie TARAGON à Jean-Yves MÂCHARD, Patrick CHAPEL à Rémi PONCET, Marie-Christine GLANDUT à Vincent DUTOIT, Florence POZZO à Jean-Paul FORESTIER, Jérémie COURLET à David BANANT, Alain LAMBERT à Emmanuel GEORGES, Corinne GUISEPPIN à Michel BOTTERI, Gilles CALLET à Gérard LAMBERT.</p> <p><b>Absents :</b> Bernard THIBOUD, Frédérique AURELLE, Laetitia COCATRIX, Hervé BOUËDEC, Georges CANICATTI, Sandrine TASSET, Carole ETTORI, Pascal COULLOUX, Gilles PILLOUX.</p> <p>Madame Carine DUVERNOIS est désignée secrétaire de séance.</p>

Envoyé en préfecture le 28/04/2023  
Reçu en préfecture le 28/04/2023  
Publié le   
ID : 074-200070852-20230411-CC\_48\_2023-DE

**OBJET : FINANCES – Modification des tarifs de location des anneaux d’amarrage sur le Port de Gallatin.**

Vu l’arrêté interpréfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes (CC) Usse et Rhône et notamment son article 4-1-1,  
Vu la délibération n°CC 204/2018 du 9 octobre 2018 portant tarifs de location des anneaux d’amarrage sur le port de Gallatin.

Considérant que la CC Usse et Rhône gère le port de Gallatin à Seyssel Haute-Savoie au titre de sa compétence de « *création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire* » inscrite à l’article n°4-1-1 de ses statuts.

Le Président rappelle que le port de Gallatin dispose de 24 anneaux d’amarrage et est situé à Seyssel Haute-Savoie. Elle relate l’évolution des dépenses et des recettes du port de Gallatin sur les cinq derniers exercices budgétaires 2018-2022 qui laisse apparaître un déficit d’exploitation, tel que présenté ci-dessous :

En €	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne 2018-2022
Location	3 321	3 321	3 321	3 321	3 321	3 321
Eau	191	240	291	140	386	250
Entretien	7 258	217	1 947	120	0	1 908
Réparations	0	6 000	8 000	0	3 500	3 500
Frais RH	1 630	1 634	1 637	1 657	1 800	1 672
<b>Dépenses</b>	<b>10 770</b>	<b>9 778</b>	<b>13 559</b>	<b>3 581</b>	<b>7 207</b>	<b>10 651</b>
Redevances	597	1 592	516	1 990	3 980	1 735
Fonds covid	0	0	0	4 382	0	876
<b>Recettes</b>	<b>597</b>	<b>1 592</b>	<b>516</b>	<b>6 372</b>	<b>3 980</b>	<b>2 611</b>
<b>Solde</b>	<b>-10 173</b>	<b>-8 186</b>	<b>-13 043</b>	<b>2 791</b>	<b>-3 227</b>	<b>- 8 040</b>

Le Président précise que le déficit d'exploitation du port de Gallatin est de 8 040 € par an sur la moyenne des cinq derniers exercices budgétaires.

Le Président rappelle qu'actuellement la grille tarifaire, qui n'a pas évoluée depuis la création de la CC Usse et Rhône au 1<sup>er</sup> janvier 2017, est la suivante : 199 € par an, 59 € par mois et 30 € par semaine. Elle souligne que ces tarifs sont très inférieurs à ceux d'autres ports de plaisance sur le Rhône.

Le Président indique que le nombre de contrats d'amarrages (tous souscrits à l'année) a été de 3 en 2018, 8 en 2019, 3 en 2020, 10 en 2021 et 20 en 2022, soit une moyenne de 8,8 contrats par an. Afin de réduire le déficit, elle propose aux Conseillers communautaires d'augmenter la tarification des amarrages de la manière suivante :

- Tarif à l'année : 199 € → 400 €
- Tarif au mois : 59 € → 120 €
- Tarif à la semaine : 30 € → 60 €

Le Président souligne que, sur une moyenne de 8,8 contrats, la recette estimée est de 3 520 €.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :**

**FIXE** les tarifs de location des anneaux du port Gallatin comme suit :

- À l'année : 400 € HT
- Au mois : 120 € HT
- À la semaine : 60 € HT
- Forfait caution clés sécurisées : 56,00 €

**AUTORISE** Le Président à appliquer les tarifs à partir du 1<sup>er</sup> mai 2023.

**AFFICHE** la présente délibération sur le site du port de Gallatin.

**NOTIFIE** le présent règlement intérieur aux usagers à jour de leur contrat.

**NOTIFIE** le présent règlement intérieur à l'Établissement Public Industriel et Commercial Haut-Rhône-Tourisme.

**NOTIFIE** le présent règlement intérieur aux Communes de Seyssel Ain et de Seyssel Haute-Savoie.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

*Ont signé au registre des délibérations les membres présents*

**Le secrétaire de séance,**

Carine DUVERNOIS



**Pour extrait conforme,**

**Le Président,**

Paul RANNARD



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.